

Honoraires de transactions au 26/03/2024

Vente d'un bien inférieur à 100 000 € : 6 000 € TTC
Vente d'un bien entre 100 001 € et 200 000 € : 7 % TTC
Vente d'un bien entre 200 001 € et 500 000 € : 6 % TTC
Vente d'un bien au-delà de 500 001 € : 5% TTC
Par tranche non cumulée

Fonds de commerces et cession de droit au bail

Inférieur à 50 000 € : 6 000 € TTC
50 001 à 200 000 : 12 % TTC
200 001 à 300 00 : 10.80 % TTC
300 001 à 600 000 : 9.60 % TTC
600 001 à 800 000 : 8.40 % TTC
Supérieur à 800 001 : 7.20 % TTC

Location de locaux professionnels et commerciaux

20 % TTC du loyer annuel
Rédaction bail 1200 TTC

Avis de valeur

Appartement : 240 € TTC Villa 360 € TTC

Vitrine : Par notre adhésion au groupement Primmo les honoraires de transaction des biens affichés et leurs charges peuvent être différents selon l'agence mandatée.

Honoraires de location résidentielle en application de la loi ALUR

Charge bailleur

Entremise et négociation 2.40 % du loyer annuel

Charge bailleur et locataire (chacun)

Visite constitution du dossier rédaction du bail 10 € TTC /m²
État des lieux 3 € /m²